

Rapport d'orientation budgétaire 2017

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans établissements publics de coopération intercommunale plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- L'année 2016 en quelques chiffres**

I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL étant fonction du taux d'évolution de la DGF, celui-ci n'augmente plus depuis 2010. Néanmoins le CFMEL peut compter sur une démographie positive permettant une augmentation du produit des cotisations chaque année.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont la subvention de Mairie 2000 et « les produits divers de gestion courante ».

Mairie 2000 qui est un organisme dépendant de l'Association des Maires de France aide financièrement le Centre pour l'organisation de ses formations à hauteur de 10 000 euros par an.

Les « autres produits de gestions courantes » sont la participation de l'EPTB du Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL.

Entre 2014 et 2016, **les produits de fonctionnements du CFMEL ont augmentés de 1.58%** cela s'explique par le dynamisme démographique du département qui permet une augmentation du produit des cotisations alors que le barème reste inchangé.

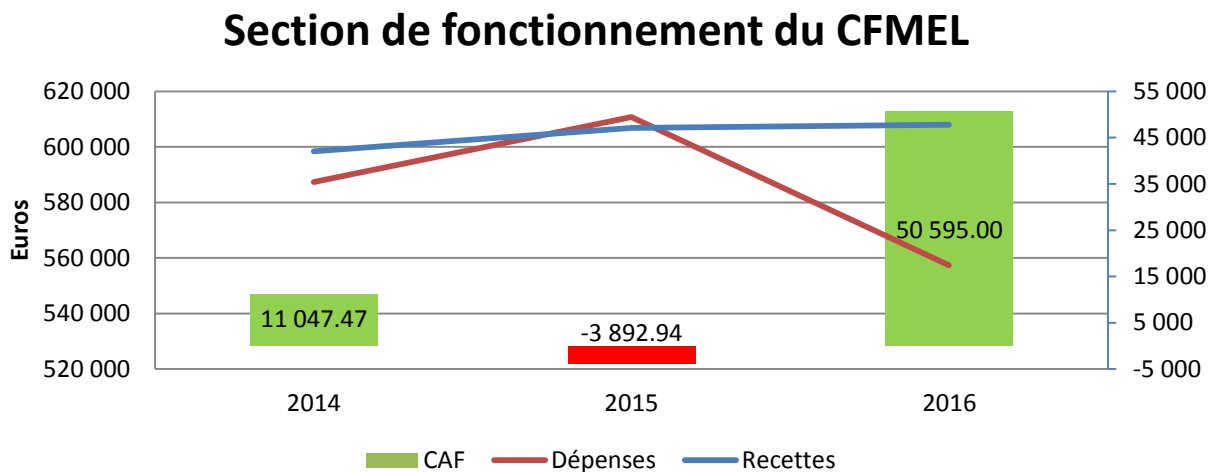
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les plus gros postes de dépenses sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des réunions.

- Les charges de personnel (chapitre 012), baissent entre 2014 et 2016.
- Les charges générales (chapitre 011) augmentent entre 2014 et 2016 de 9.8%, une grande partie de cette augmentation est due au changement d'imputation de certains contrats de maintenance en 2015 (qui étaient auparavant payés dans la section d'investissement).
- En neutralisant ce changement d'imputation, les charges générales du CFMEL ont en fait **augmentées de seulement 1%** tout en proposant 50 réunions par an contre 33 auparavant.
- Les autres charges, dont les charges financières (intérêts de la ligne de trésorerie et de l'emprunt) représentent seulement 2.3% des dépenses de fonctionnement du CFMEL.

3- La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



- Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016, la section de fonctionnement du CFMEL est excédentaire, cela est dû à une maîtrise des frais de fonctionnement du centre et à une baisse de la masse salariale.

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux a, contrairement à une commune ou un EPCI, peu de dépenses d'investissement. Celles-ci consistent à un renouvellement régulier du matériel informatique et au remboursement de l'emprunt pour l'achat d'un véhicule de service en 2013.

Il y a eu en 2016, 21 717 euros de dépenses d'investissement (contre 7 222 euros en 2015). Cette forte hausse s'explique par l'achat d'un nouveau véhicule de service, afin de permettre aux agents assurant les formations de se déplacer dans le département. Cependant, compte tenu de la reprise du véhicule précédent, ce nouveau véhicule a coûté au CFMEL 4 417 euros (13 417 – 9000 € de reprise).

2- Les recettes d'investissement :

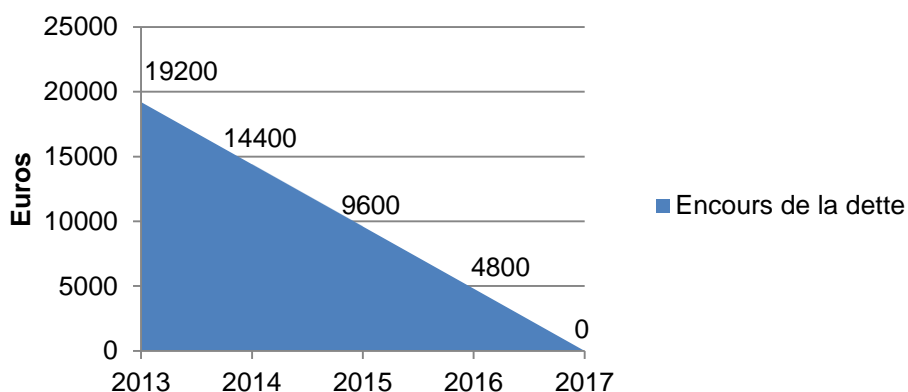
Les recettes d'investissement sont le FCTVA et la dotation aux amortissements, ainsi qu'en 2016 la reprise du véhicule précédent, ces ressources permettent à cette section d'être à l'équilibre ou légèrement excédentaire selon les années.

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux à un seul emprunt en cours, il s'agit d'un contrat de prêt souscrit en 2013 pour l'achat d'un véhicule de service. D'une durée de 4 ans, il a été conclu à un taux fixe de 2.75 (emprunt de type A1 dans la charte de Gissler) :

Prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette au 31/12/2016	Annuité payée en 2015	Dont	
				Intérêts	Capital
Caisse d'Epargne LR	19 200	4 800	5134.48	334.48	4 800

Encours de la dette



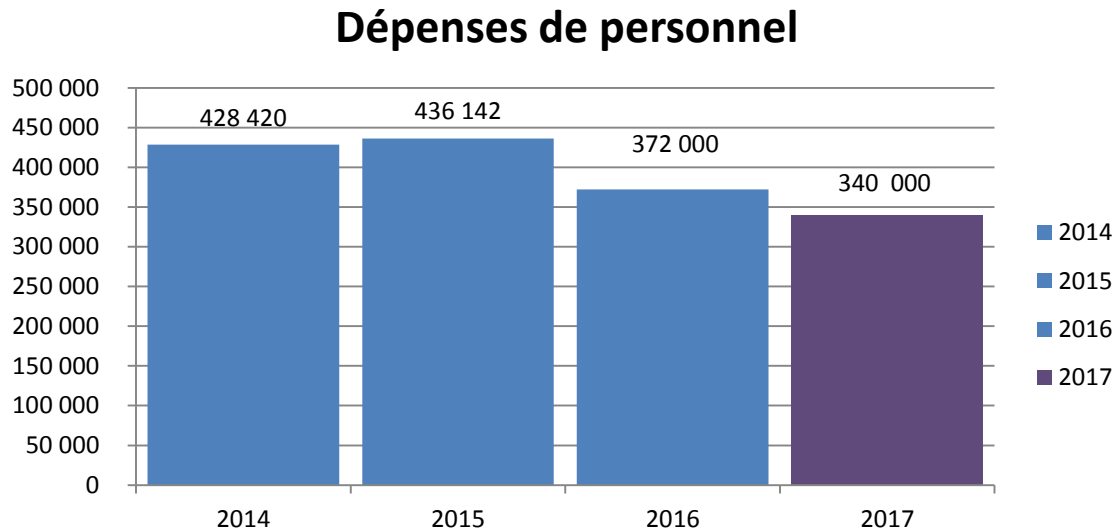
Le CFMEL a également souscrit une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon. Cette ligne de trésorerie est utilisée au premier trimestre de chaque année, les cotisations au CFMEL n'arrivant qu'après le vote du budget dans chaque commune membre. Cette ligne d'un montant de 150 000 a fait l'objet d'un tirage pour un montant de 120 000 euros en 2016 :

Prêteur	Montant de la ligne	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 31/12/2016
			Intérêts et frais d'interventions	Capital	
Caisse d'Epargne LR	150 000	120 000	1 195	120 000	120 000 (nouveau tirage)

- Le Centre de formation est donc une structure très peu endettée, avec des frais financiers très faibles. Il n'est pas prévu de souscrire un nouvel emprunt avant le remboursement intégral de celui en cours.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



Cette baisse s'explique par le départ à la retraite d'un agent du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux en 2016.

On peut donc voir que les dépenses de personnel CFMEL sont maîtrisées : après une stabilité entre 2014 et 2015 (seulement 0.76% d'augmentation) elles connaissent une baisse importante qui permet une hausse de la CAF brute.

2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est encadré par la délibération n°2003-06 du 20 janvier 2003. Une délibération pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) va être soumise au comité technique au mois de janvier 2017.
- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantage en nature.
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion du Centre de formation au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur). Chaque agent a donc le choix entre une des deux propositions. Le Centre de formation a également mis en place en 2013 la participation de l'employeur à la mutuelle comme prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 de 35h par semaine soit 1607 heures par an. A noter que tous les agents du CFMEL sont à temps complet.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

A-Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **340** (pour mémoire, 337 au 1^{er} janvier 2015).

- Répartition des communes par strates :

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	56
1 000 à 1 999	54
2 000 à 4 999	52
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	340

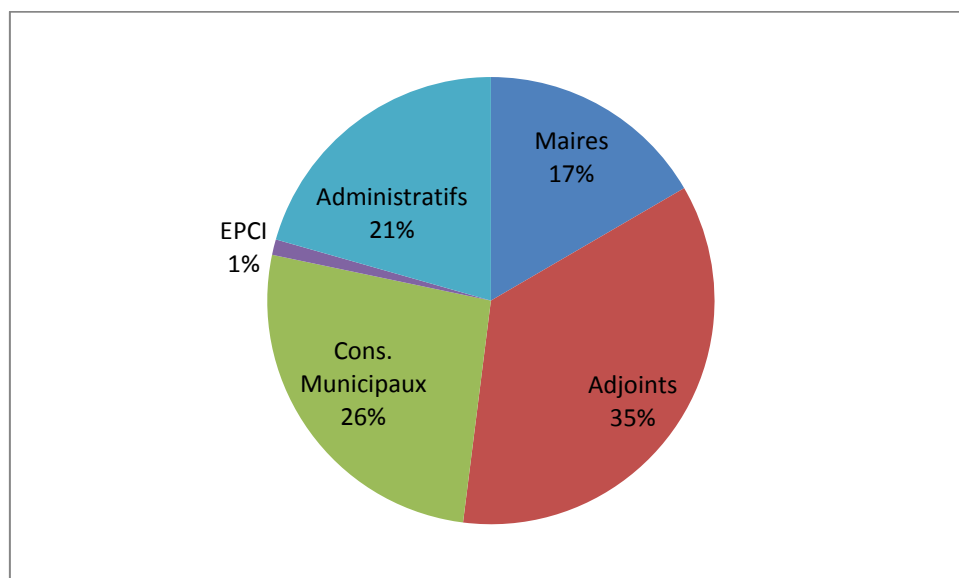
- Nombre de Communautés de Communes adhérentes : 13 au 31/12/2016

B-La mission de formation des élus

Au cours de l'année 2016 le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a organisé au profit des Elus de l'Hérault 46 réunions ou sessions de formation (39 en 2015).

Ces actions ont permis de réunir **1296 personnes**.

Les participants se répartissent de la façon suivante :

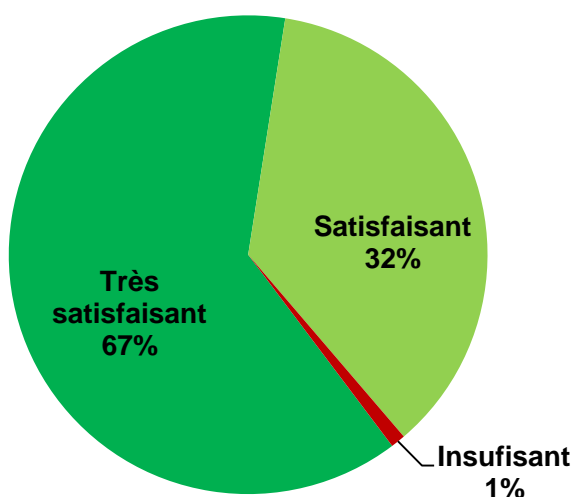


1- Actions de formations réalisées en 2016

Intitulés	Nb de journées	Nb de participants	Intervenants
Loi de Finances pour 2016 Vote des budgets 2016	8	219	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL
Réussir ses projets techniques	3	80	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL CINOV
Les communes nouvelles	2	60	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL Mme M.C GEORGES et J. ROUSSEL, AMF
Voirie, réseaux, quelles solutions pour entretenir le patrimoine	3	181	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL Fédération Régionale des TP
La voirie communale	8	182	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL
Les marges de manœuvre financières et non financières	3	126	M. V. GUEVARA, CFMEL
Les nouvelles enquêtes publiques	3	88	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL; Compagnie des commissaires- enquêteurs
Les entreprises publiques locales	2	23	M. V. GUEVARA, CFMEL; Fédération des EPL
La Défense Extérieure Contre l' Incendie	3	77	M. P. BONNAUD, CFMEL; M. WINNICKI, SDIS 34
Les financements européens	3	95	M. V. GUEVARA, CFMEL; Maison de l'Europe
Les relations public – administration : traitement des demandes, accès aux documents administratifs	8	165	Mme Sophie VAN MIGOM et M. Vincent GUEVARA, CFMEL.
TOTAL :	46	1296	

2- Taux de satisfaction des formations organisées en 2016

Il est distribué un questionnaire de satisfaction lors des réunions de formation afin de les rendre encore plus pertinentes. Le taux de réponse de ce questionnaire est de 71%. Il fait ressortir un **taux de satisfaction de 99 %** (dont 67 % « très satisfaisant ») et seulement 1% de « non satisfait »



3- Actions de formations prévues en 2017

Le Centre propose un calendrier de formation trimestriel. Les membres reçoivent chaque début de trimestre un calendrier avec la totalité des formations pour les trois mois suivants.

Les formations du premier trimestre sont :

- « *La GEMAPI et la gestion de bassin versant* » avec M. Philippe Bonnaud, CFMEL et M. Jean-Charles AMAR, Directeur de l'EPTB du Vidourle.
- « *Loi de Finances pour 2017, Loi de finances rectificative pour 2016* » avec M. Vincent Guevara, CFMEL.
- « *Le Maire employeur* » avec M. Vincent Guevara, CFMEL, le CDG 34 et le CNFP.
- « *Les opérations d'aménagement* » avec Mme Sophie Van Migom, CFMEL et le SNAL.

Une analyse de la fréquentation des participants fait apparaître que les grandes collectivités (plus de 10 000 habitants) participent très peu compte tenu de leur cotisation versée au CFMEL. C'est donc pour cela que leurs seront proposées des formations à la carte.

C- Les activités de publication/assistance/contentieux

1. Les publications du CFMEL :

Espace info :

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence, et des questions parlementaires. Depuis le mois de septembre 2015, « *Espace infos* » est passé de 8 à 12 pages. Cette augmentation de la pagination permet désormais d'aborder l'actualité du CFMEL, de commenter les textes publiés au Journal Officiel et de proposer un focus sur des sites internet pouvant intéresser nos membres.

Spécial budget :

Au premier trimestre de chaque année, le CFMEL conçoit et réalise la brochure « Spécial budget ». Cette brochure très détaillée, agrège toutes les informations nécessaires au vote du budget. On peut donc y retrouver toutes les dispositions anciennes et nouvelles introduites par les lois de Finances successives.

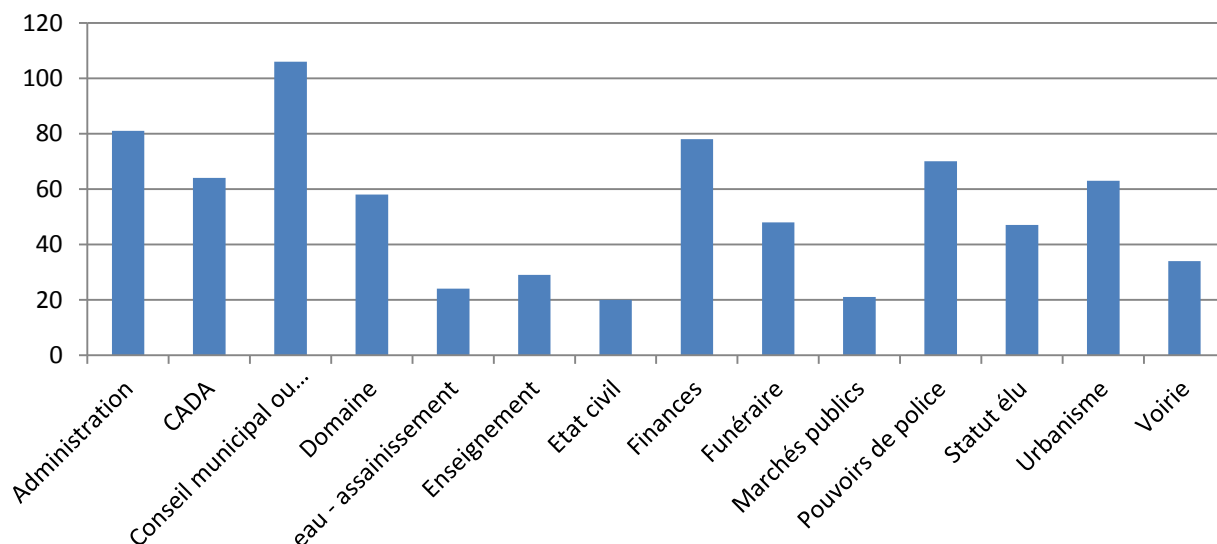
2. Activités de conseils juridiques:

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux Elus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes.

Les réponses à ces questions, qui sont données rapidement (immédiatement ou dans la semaine suivante selon la difficulté du dossier) sont généralement accompagnées de l'envoi d'une documentation confirmant les conseils prodigués.

Chaque jour, les réponses apportées aux appels téléphoniques et aux courriels impliquent une bonne connaissance de l'actualité juridique, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (*LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...*) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

743 conseils téléphoniques ont été donnés en 2016.



3. Mémoires contentieux :

La rédaction de mémoires au contentieux uniquement devant la Juridiction Administrative et lorsqu'une autre collectivité n'est pas impliquée, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

➤ **7 mémoires** ont été rédigés en 2016.

D- Le site internet CFMEL.FR

A ce jour, 2745 visiteurs se connectent mensuellement sur notre site (+2%).

On peut y retrouver de nombreuses informations juridiques. Notre rubrique actualité permet de consulter les principaux textes récemment entrés en vigueur concernant les collectivités. Le CFMEL élabore et met également régulièrement en ligne des fiches pratiques sur les marchés publics, l'urbanisme ou encore les pouvoirs de police ou l'administration générale. Ces fiches permettent d'avoir un récapitulatif complet des textes et de la jurisprudence pour un sujet donné.

Il est également possible de consulter et de télécharger les documents de formations du trimestre en cours et des trimestres précédents.

De plus, de nombreux participants aux journées de formations s'inscrivent via le site.

Accueil [Admin] Formation Assistance Juridique Publications Contact

Bienvenue au CFMEL

Né de la décentralisation et des besoins qu'elle a engendrés, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux de l'Hérault a été créé le 13 mars 1986 par une majorité de communes et le Conseil Général, afin d'apporter formation (par la réalisation de réunions), information et assistance aux élus locaux des communes du département de l'Hérault.

L'établissement public est administré sous la forme d'un syndicat mixte disposant de Statuts.

Il est géré par un Comité composé de 16 maires, 2 présidents de communautés de communes et 10 conseillers généraux.

Ce Comité élit un Bureau composé par :

Le Président du CFMEL
Les Présidents d'Honneur
Les Vice-Présidents
Les Membres du Bureau

Le CFMEL dispose :

D'un service formation mettant en œuvre des réunions d'élus depuis 1985.
D'un service juridique proposant une assistance administrative aux collectivités adhérentes.
Et bien évidemment de différents moyens : personnels et financiers.

amf34 ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

- » Accueil
- » Actualités
- » Plan du site
- » Annuaire des élus
- » Rapports d'activité
- » [Admin]
- » Formation
- » Assistance Juridique
- » Publications
- » Contact

» Espace info TV

Rechercher Valider

III- L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES CHIFFRES

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	340
Nombre de Communautés de Communes adhérentes	13

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Fonctionnement	633 938 euros
Investissement	39 550 euros

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées	46
Nombre de participants	1296

Taux de satisfaction des formations	99%
-------------------------------------	-----

INFORMATION DES ELUS

Nb d'espaces infos diffusés	5000
Nb d'espaces infos publiés	11

Nb d'espace info « Spécial 30 ans » diffusées	2 500
---	-------

Nb de brochure « Spécial budget » diffusées	500
---	-----

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nb de conseils téléphoniques	743
Nb de lettres	45
Nb de mails	807
Nb de mémoires	7

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	5 depuis le 01/07/16
Structure d'emploi :	3 agents catégorie A
	0 agent catégorie B
	2 agents catégorie C